

Compte rendu de la réunion des membres du conseil d'Administration et du comité directeur du 29 décembre 2017 à Florenville

Membres présents : ANTOINE Ch. - JACQUEMART O - MACHUROT. J.P - PRIGNON.N - TITECA. B - TURCHI. J.M

Membres excusés: ANGELINI M - BASTIN R - EVERLING. A - HABAY. B - TOUBON. P

1 Coupe- matchs du 10/11/17.

page 1

La rencontre du 2^e tour des matches de Coupe du groupe B entre les équipes de Margut chez Eugène et Odile (235) et Dampicourt Couarail (233) n'a pu être jouée car il n'y a que 6 joueurs du club visiteur qui se sont présentés. Les membres du C.A. décident d'appliquer le règlement et de sanctionner le club de Dampicourt des règles du forfait. Le club visité (235) est donc qualifié d'office pour la rencontre de 1/4 de finale contre l'équipe de Ethe Saint-Mard (239)

2 Modification de l'article A 32 du R.O.I.

Après avoir discuté des diverses propositions émises par les membres du C.A. il est décidé d'appliquer la procédure suivante à partir de la publication du présent compte rendu.

Il sera créé un document intitulé "Désaffiliation" qui comportera 2 volets. Le volet A destiné au secrétariat général et le volet B destiné au club ou le joueur est affilié et qu'il veut quitter.

Ce document reprendra les qualités du joueur demandeur y compris toutes les possibilités de le rejoindre, ainsi que les renseignements concernant le club qu'il veut quitter et celui auprès duquel il souhaite s'affilier.

Tout joueur désireux de changer de club à la fin de la saison ne pourra se désaffilier que s'il a préalablement rempli et fait parvenir aux intéressés stipulés le document prévu. Celui-ci sera disponible sur le site de la fédération, sur la page " Facebook " gérée par Me. Nathalie PRIGNON ou auprès du secrétariat général. Ce document devra parvenir au plus tard pour le 15 août pour être pris en considération. Outre ce document il est conseillé au joueur de récupérer sa carte d'affiliation auprès du club qu'il souhaite quitter et de la faire parvenir au secrétariat général avec le volet A du document de désaffiliation. S'il ne peut la récupérer par décision unilatérale du club ou il était affilié, le secrétariat général mettra les membres du C.A. au courant afin de sanctionner le club. L'article A 32 du R O I sera modifié en fonction de ces nouvelles dispositions.

3 Divers.

- a) Le club 110 MARBEHAN B.C. Neufchâteau a informé la fédération que pour de multiples motifs d'organisation et de sécurité il leur a été conseillé de changer de local. Ayant obtenu l'accord des dirigeants du cercle Saint Martin de Bercheux le club terminera la saison sur la piste de ce local où évolue déjà le club 118 B.C. Triolet. Suite à cette modification la rencontre prévue en date 06/04/18 contre le club 135 de Nives les Blanc Cailloux est reporté au 13/04/18 afin que l'équipe du B.C Triolet puisse jouer le match contre l'équipe 235 de Margut à la date prévue au calendrier. Tous les clubs de division 3 sont priés de tenir compte de cette modification pour les matches retours.
- b) A la demande du tenancier du local le Couarail, une réunion avec les tenanciers des locaux où évoluent les clubs affiliés à la fédération est programmée au 21 mars à 20 h en la salle du local La Gaumaise à Florenville. Les tenanciers et/ou exploitants sont invités à y participer pour énoncer leurs griefs ou vœux pour les organisations des compétitions des futures saisons.

Le secrétaire général,
Bernard TITECA.

